

Bulletin FrancoPaix

Vol. 9, n° 5-6

MAI - JUIN 2024

UQÀM



CHAIRE **RAOUL-DANDURAND**
EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES
Centre FrancoPaix



Vingt ans du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine : bilan et perspectives régionales

Numéro spécial

Avec des contributions de Nicolas Klingelschmitt, Léon Kukuk, Nina Wilén, Cynthia Happi et Abraham Minko

Nouvelles et annonces

PAGE 14

Vingt ans du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine : bilan et perspectives régionales

Un dossier co-dirigé par Bruno Charbonneau, Nicolas Klingelschmitt et Léon Kukuk



SOMMAIRE

Résumé éditorial Nicolas Klingelschmitt	Page 3
Mieux vaut guérir que prévenir? Les obstacles à l'alerte rapide et à la diplomatie préventive au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine Nicolas Klingelschmitt	Page 4
La Force africaine en attente face à un environnement sécuritaire en évolution Leon Kukuk	Page 6
Relations troublées : l'Union africaine et la CEDEAO au milieu d'une épidémie de coups d'État Nina Wilén	Page 8
La gouvernance démocratique à l'épreuve des « républiques dynastiques » d'Afrique centrale Cynthia Happi	Page 10
Évaluation de l'efficacité de l'approche de résolution des conflits de l'Union africaine en Somalie : leçons apprises et orientations futures (2007-2024) Abraham Ename Minko	Page 12
Nouvelles et annonces	Page 14



Photo de couverture : Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.
Crédits : Présidence du Rwanda, 30 janvier 2015.

Résumé éditorial

Par Nicolas Klingelschmitt

NICOLAS KLINGELSCHMITT

Chercheur en résidence et
coordonnateur au Centre
FrancoPaix

—
klingelschmitt.nicolas@uqam.ca

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a fêté son 20e anniversaire en mai 2024. L'ambition de développer une sécurité collective africaine visant des « solutions africaines aux problèmes africains » se heurte néanmoins à l'évolution des réalités géopolitiques continentales.

Celles-ci affectent notamment le fonctionnement, l'efficacité et la coordination des organes de l'UA et des communautés économiques régionales (CER), comme le montrent Nicolas Klingelschmitt et Léon Kukuk dans leurs analyses respectives des mécanismes d'alerte rapide et de diplomatie préventive ainsi que de la Force africaine en attente (FAA).

Les spécificités politiques et sécuritaires régionales obligent les institutions africaines à adapter leurs réponses à ces contextes uniques et mouvants. En ce sens, Nina Wilén met en lumière les défis auxquels fait face la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest vis-à-vis de la recrudescence des coups d'État dans la

région du Sahel, en particulier à travers le cas du Niger.

Cynthia Happi explique comment la présence prolongée de régimes autoritaires en Afrique centrale sape la démocratie et encourage la montée de menaces sécuritaires au sein de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Enfin, Abraham Minko revient sur l'évolution des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine en Somalie.



Photo : Centre de conférence de l'Union africaine.
Crédits : Nicolas Klingelschmitt, 12 août 2023.

Mieux vaut guérir que prévenir? Les obstacles à l'alerte rapide et à la diplomatie préventive au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

Par Nicolas Klingelschmitt

NICOLAS KLINGELSCMITT

Coordonnateur et chercheur au Centre FrancoPaix

Candidat au doctorat en science politique à l'UQAM



Le volet prévention du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine est assuré par deux de ses sous-organes : le Système continental d'alerte rapide (SCAR) et le Groupe des sages. Ils constituent également deux piliers de l'Architecture de paix et de sécurité africaine (APSA).¹ Pourtant, l'alerte rapide et la diplomatie préventive sont limitées par plusieurs entraves : des réformes inadéquates, un manque de capacités du Groupe des sages, une coordination encore insuffisante entre les communautés économiques régionales et l'Union africaine (UA), et une concurrence croissante entre les initiatives de médiation. Ces lacunes laissent parfois penser que la prévention ne fait pas réellement partie des priorités des décideurs politiques à l'échelle du continent :

¹ Union africaine, [Protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité](#), Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, 1e session ordinaire de la Conférence de l'UA, Sommet de Durban, 9 juillet 2002.

« Si vous faites une petite recherche par mots-clés dans le discours des commissaires, des présidents et des vice-présidents, des dirigeants des États membres [...] "prévention des conflits", "alerte précoce"; c'est un jargon. On le retrouve partout. Regardez dans les communiqués officiels et les communiqués de presse. Mais en action, non [...] Essayez de voir la mise en œuvre. Personne ne veut aborder ces questions [...] Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de photo-op. Il n'y a pas cette mise en valeur des choses. Le coût politique est élevé, mais il n'y a pas de récompense politique à la clé. »²

Réforme contestée du Système continental d'alerte rapide (SCAR)

Les « réformes Kagamé », dont la mise en place est en cours depuis 2017, visent à améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'UA, notamment en évitant les doublons. Elles ont mené à la fusion de la Commission des affaires politiques et de celles des enjeux de paix et de sécurité pour aboutir à la commission unique « Affaires politiques, paix et sécurité ». Depuis lors, le SCAR, établi en 2008 et censé assurer un suivi permanent de la situation sécuritaire de l'ensemble du continent et informer le CPS à travers des rapports dès les premiers signes d'une crise,

² Entretien auprès d'un fonctionnaire de l'Union africaine, Addis-Abeba, août 2023, traduction libre de l'auteur.

a été quasi démantelé³. Remplaçant les analystes basés au siège de l'UA à Addis-Abeba depuis 2012 qui font le suivi d'indicateurs dans chaque région où il y a un risque de dégradation sécuritaire, un réseau plus restreint de « regional desk officers » a été mis en place. Ces derniers, placés au sein de chaque région, doivent simultanément assurer le suivi de la situation sécuritaire et surveiller les enjeux de gouvernance (gestion pré et postélectorale), réalisant une double charge de travail, et ce, à effectif plus réduit. En conséquence, l'aspect « prévention » est laissé de côté au profit de la gestion des enjeux de gouvernance⁴. Si les



« Si les conséquences négatives de cette réforme sont largement relevées par certains représentants d'États membres et de CER lors de rencontres officielles, la situation n'a pas encore été institutionnellement rectifiée. »

conséquences négatives de cette réforme sont largement relevées par certains représentants d'États membres et de CER lors de rencontres officielles, la situation n'a pas encore été institutionnellement rectifiée. Il sera toutefois impératif que les mécanismes d'alerte rapide régionaux soient en contact

³ ENGEL UIF, « [The African Union's conflict early warning system is no more. What now?](#) » The Conversation, 24 mai 2022.

⁴ Entretien auprès d'un fonctionnaire de l'Union africaine, Addis-Abeba, août 2023.



permanent avec le SCAR si ce dernier venait à être réhabilité, ce qui était loin d'être le cas dans le passé pour certaines CER.

Engagement plus constant du Groupe des sages de l'UA

Depuis 2007, le Groupe des sages du CPS, composé de cinq hautes personnalités politiques désignées pour des mandats de cinq ans par la Conférence de l'UA, peut réaliser des missions de prévention de conflits et de médiation entre parties « dans le but d'éviter que des différends se transforment en conflit »⁵. Pour être pleinement opérationnel, il a néanmoins besoin davantage de ressources financières, politiques et humaines pour agir dans des délais raisonnables⁶. En effet, sa réactivité est encore lacunaire malgré un financement annuel récurrent – outre le budget de fonctionnement de l'UA – de plusieurs millions de dollars américains en provenance d'ONG et d'États européens⁷. Au-delà d'un développement de capacités, le Groupe doit également améliorer sa coordination avec l'ensemble des composantes du réseau PanWise. Ce



« Le fait que les représentants des CER et des mécanismes régionaux auprès de l'UA ne puissent plus participer à toutes les sessions du CPS (...) montre d'emblée que la coopération UA-CER est loin d'être optimale. »

5 Union africaine, « [Groupe des Sages. 4^e retraite de haut niveau sur la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique](#) » Abidjan, 29-30 octobre 2013.

6 Union africaine, « [Communique of the 1204th Meeting of the PSC held on 13 March 2024, on the briefing by the Panel of the Wise on its activities in Africa](#) », 18 mars 2024.

7 Entretien auprès d'un diplomate européen, Addis-Abeba, mai 2024.

dernier regroupe le Groupe des sages et les instances équivalentes au sein des CER ayant développé des mécanismes similaires et englobe également des programmes subsidiaires du panel, à savoir FemWise⁸ et Wise Youth⁹. La redondance de ce dernier vis-à-vis d'autres projets similaires d'engagements de la jeunesse dans la prévention de conflits, non opérationnel, est par ailleurs pointée du doigt¹⁰.

Manque de coordination entre les Communautés économiques régionales et l'UA

Le fait que les représentants des CER et des mécanismes régionaux¹¹ (MR) auprès de l'UA ne puissent plus participer à toutes les sessions du CPS, mais uniquement aux sessions ouvertes – ce qui n'était pas le cas lors des premières années d'existence du CPS – montre d'emblée que la coopération UA-CER est loin d'être optimale. Cette mise à l'écart nuit au suivi et à l'implication directe des CER dans les négociations et le suivi continental des enjeux sécuritaires naissants. Pourtant, l'article 20 du protocole d'accord entre l'UA et les CER rappelle que celle-ci, à travers son rôle de coordination, encourage les CER et les MR à anticiper et prévenir les conflits. Dès lors, une question

8 FemWise est un réseau continental de personnalités féminines visant à renforcer le rôle des femmes dans la prévention de conflits et la médiation dont l'opérationnalisation – non achevée – a été initiée en 2018 au sein de l'APSA.

9 Dersso S, « [Making the panel of the wise fit for purpose critical for effectively delivering on AU's preventive diplomacy role](#) », Amani Africa, 9 mai 2024.

10 Kujeke M. « [Wise youth: Do Africa and its Youth Need Another AU Project ?](#) », ISS Africa, 15 juin 2022.

11 Tels que la North African Regional Capability (NARC) et l'East African Standby Force (EASF) dont les statuts particuliers diffèrent de ceux des communautés économiques régionales, bien qu'ils disposent également de représentations permanentes auprès de l'Union africaine et qu'elles participent à la plateforme « Interrec » créée en 2022.

se pose : comment l'UA peut-elle coordonner l'action d'entités qui ne sont pas autorisées à siéger dans sa propre instance décisionnelle? La création en 2022 de la plateforme de coordination « InterREC » visant, comme son nom l'indique, à harmoniser l'action des CER et MR et permettant des rencontres régulières entre leurs représentants et ceux de l'UA, à Addis-Abeba, pourrait coaliser leurs intérêts et plaider en faveur d'une reconquête de leur accès total au CPS.

Concurrence entre initiatives de médiation

Aux différents écueils cités précédemment s'ajoute enfin une mise en concurrence des organes de médiation de l'APSA avec des initiatives de médiation extra continentales. Le cas du Soudan est un exemple singulier. Depuis le début des combats à Khartoum, les différentes rencontres de médiation sont menées sous l'égide des États-Unis et d'États du Golfe. À l'inverse, le Soudan a suspendu l'initiative de négociation du groupe de médiation de l'InterGovernmental Authority on Development (IGAD)¹², remettant en cause son objectivité¹³. L'UA aurait à son tour une carte à jouer en créant une mission de médiation composée de l'ensemble des voisins immédiats du Soudan, comme ce fut le cas en 2019 pour gérer, avec succès à l'époque, le coup d'État destituant Omar El Bechir¹⁴. Elle doit donc diplomatiquement s'imposer davantage sur son propre terrain.

12 L'IGAD étant la CER reconnue par l'UA pour l'Afrique de l'Est et faisant partie de l'APSA.

13 Al Jazeera, « [Sudan suspends contact with IGAD mediating group](#) », 16 janvier 2024.

14 Nshimbi C & Alusala N, « [Sudan's peace mediation should be led by the African Union: 3 reasons why](#) », The Conversation, 23 mai 2024.

La Force africaine en attente face à un environnement sécuritaire en évolution

Par Leon Kukuk

LEON KUKKUK

Chercheur et enseignant à l'Institute for Peace and Security Studies



Parallèlement à la mise en place de son Conseil de paix et de sécurité à partir de 2004, l'Union africaine s'est également dotée d'un ambitieux programme visant la création de cinq forces régionales qui devraient être prépositionnées sur le continent. Vingt ans plus tard, il est nécessaire de disposer d'une compréhension explicative concise de l'évolution de la Force africaine en attente (FAA).

Le concept de la FAA est toujours d'actualité et l'expérience acquise grâce aux opérations de soutien à la paix (OSP) dirigées par l'Afrique dans le contexte de conflits en constante évolution permettra à la FAA de rester efficace. Cela étant, accorder davantage d'attention aux organisations sous-régionales que sont les communautés économiques régionales (CER) et aux mécanismes régionaux (MR) serait une approche plus pertinente pour sa mise en œuvre. Les aspects touchant les capacités, l'efficacité et le soutien de toutes les interventions dirigées par l'Afrique devraient être affinés pour obtenir de meilleurs résultats, le tout, idéalement, dans un délai de mise en œuvre plus court. À cet égard, la

préparation opérationnelle des capacités des États membres constitue un préalable *sine qua non* du concept de la FAA. Il n'y a, jusqu'à ce jour, aucune garantie quant à la disponibilité et à l'état de préparation de personnel civil, militaire et policier expérimenté pour un déploiement rapide au sein de la FAA ou des OSP¹, qui doivent inclure dans la majorité des cas l'ensemble de ces catégories de personnel. L'absence de fonds disponibles et de vision à long terme en matière de financement pour les opérations dirigées par l'Afrique aggravent cette situation.

Il est essentiel d'harmoniser le concept de la FAA avec les politiques élaborées et approuvées au cours des cinq dernières années, telles que la doctrine de l'UA sur les OSP de l'UA et le cadre stratégique de conformité et de responsabilité de l'UA. Il devrait y avoir une plus grande cohérence entre les mandats et les ressources, ce qui passe par une formulation réaliste et ciblée des mandats. Il existe un besoin urgent « d'améliorer le cadre conceptuel et politique pour résoudre les discontinuités entre la justification de l'intervention et les tâches prioritaires décrites dans les mandats élaborés par le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine » et de garantir que les ressources nécessaires sont mobilisées et disponibles en temps opportun². L'élaboration

1 Dr Andrew E. et Dr Ndubuisi C. ; 2022, [Standby Security Arrangements and Deployment Setbacks: The Case of the African Standby Force](#). TFP Report, Octobre 2022. ; [Amani Africa Report](#), Mars 2022.

2 Kukuk et al., « A Human Security Approach For AU PSOs », IPSS Policy Brief, January 2024.

de stratégies claires, soutenues par des ressources appropriées, devrait commencer dès la phase de planification stratégique³.

Malgré la déclaration de pleine capacité opérationnelle (Full Operational Capacity, FOC) de la FAA en 2016, de nombreux processus doivent encore être mis en place et les capacités doivent encore être largement développées avant que celle-ci soit réellement « FOC ».

”

« Il n'y a, jusqu'à ce jour, aucune garantie quant à la disponibilité et à l'état de préparation de personnel civil, militaire et policier expérimenté pour un déploiement rapide. »

Cette opérationnalisation passe notamment par une mise à jour de la liste des membres de la Capacité africaine en attente (CAA) qui composent les contingents civils de la FAA ainsi qu'une accélération du processus de recrutement à la fois de militaires et de policiers spécialisés. Un programme de formation FAA plus solide devrait également être précisé dans le concept même de la FAA⁴.

Pour régler les enjeux liés au manque de financement et à l'opérationnalisation des

3 [Communiqué de la 1000^e rencontre du Conseil de paix et de sécurité de l'UA](#) AU Doc PSC/PR/COMM(1000) (2021).

4 Dr Andrew E. et Dr Ndubuisi C., Op. cit.



interventions dirigées par l'Afrique, il faut, d'une part, une réelle stratégie de financement ciblée des OSP de l'UA. D'autre part, une mise en œuvre effective et efficace de la résolution 2719 du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en décembre 2023, est nécessaire. Celle-ci, dédiée à l'appui des OSP de l'UA, prévoit que l'ONU pourra à présent contribuer à 75 % du budget d'une OSP sous conduite africaine. Dans cette optique, il est nécessaire de réexaminer la stratégie de partenariat entre les CER et le Département des Affaires politiques, Paix et Sécurité (PAPS) de l'UA, déterminer les coûts des OSP de l'UA par type de mission, les modalités de financement de l'UA par type de mission, et prévoir une feuille de route de mise en œuvre.

Actuellement, seulement quatre OSP sur le continent sont dirigées par l'Union africaine :

- La Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) ;
- la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en République centrafricaine (MOUACA), la Force opérationnelle régionale de l'UA contre l'Armée de résistance du Seigneur (UA RTF-LRA) ;
- la (petite) Mission de surveillance, de vérification et de conformité de l'Union africaine (AU-MVCM) dans la région du Tigré, en Éthiopie.

Il n'y a que ces quatre missions qui sont mandatées par l'UA, ce qui signifie qu'elles ont été gérées, organisées et soutenues logistiquement par celle-ci. Toutes les autres opérations sont dirigées par les CER (CEDEAO, EAC, SAMIM, SAMIDRC) ou des organisations régionales (le G5 Sahel et la Commission du bassin du lac Tchad) avec un soutien limité de la part de l'UA⁵.

Le partenariat entre l'UA et les CER/MR est régi par trois principes : la subsidiarité, les avantages comparatifs et la complémentarité – principe déterminant qui est en charge de la prévention et l'intervention des conflits⁶. Les CER/MR peuvent se déployer dans les zones de conflit rapidement et de manière plus efficace que les forces de maintien de la paix internationales. Ce fut le cas de la Mission de la CEDEAO au Libéria (ECOMIL), déployée le 9 septembre 2003, trois semaines après la signature d'un accord de paix global. Cette mission fut transférée à l'ONU un mois plus tard. Les autres opérations de paix dirigées par l'Afrique, déployées en tant qu'opérations de réponse rapide, sont la CEN-SAD, la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) I et II, la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA).

5 Amani Africa Report, Op. cit.

6 João Gomes Porto et Kapinga Yvette Ngandu, « Special Issue: Imagining, Implementing, and Integrating APSA: The African Union's Challenges », vol. 7, no. 3, Juillet - Septembre 2014.

Comme la dynamique politique change souvent, l'applicabilité de la subsidiarité devrait être ancrée par un cadre réglementaire conjoint permanent dédié à l'intervention dans les conflits africains entre les CER/MR de l'UA. Le cadre politique de la FAA prévoyait à sa création en 2003 que les opérations de soutien de la paix de l'UA seraient lancées par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, qui demanderait ensuite aux CER/MR de générer et de déployer des OSP en utilisant le cadre de la FAA. À l'usage, cela ne s'est pas avéré être le cas, les CER et les États membres prenant dans la majorité des cas leurs propres initiatives.

Cela montre que les États membres préfèrent parfois utiliser des capacités opérationnelles plus proches d'une crise ou directement affectées par celle-ci et ainsi avoir un intérêt stratégique plus direct dans sa résolution. Ils recherchent l'autorisation et/ou l'approbation de l'UA et, par extension, de l'ONU pour une reconnaissance politique et un soutien à de telles opérations après coup. L'expérience a montré que ces autorisations, approbations et reconnaissances constituent la base des demandes de soutien financier, technique et matériel de la part de l'UA et des partenaires internationaux pour de telles missions.



Relations troublées : l'Union africaine et la CEDEAO au milieu d'une épidémie de coups d'État

Par Nina Wilén

NINA WILÉN

Directrice du programme Afrique,
Institut Egmont

Professeure associée Université
de Lund



En août 2020, l'Afrique a connu le début d'une nouvelle vague de coups d'État sur le continent alors que le président du Mali a été renversé par un colonel des Forces armées maliennes. Moins de quatre ans plus tard, 16 tentatives de coup d'État ont abouti à neuf changements de pouvoir réussis en faveur de régimes militaires. La majorité des coups d'État – et contrecoups – a eu lieu dans la région du Sahel : au Mali et au Burkina Faso en 2020, 2021 et 2022 ; au Tchad en avril 2021, et au Niger en 2023.

Les acteurs internationaux et régionaux ont réagi à ces événements de manière similaire, jusqu'au coup d'État au Niger, qui a provoqué des divisions significatives à différents niveaux. L'Union européenne (UE) et l'Union africaine (UA) ont condamné tous les putschs depuis 2020 à l'exception notable de celui au Tchad en 2021. En effet, ni l'UE ni l'UA y ont imposé de sanctions.

Le haut représentant de l'UE, Josep Borrell, a assisté aux funérailles du président Idriss Déby Itno¹ aux côtés du nouveau dirigeant militaire, Idriss Déby Mahamat, endossant ainsi implicitement le nouveau gouvernement militaire. De son côté, l'UA, en violation de sa propre Déclaration de Lomé, a pris une décision sans précédent en ne suspendant pas le Tchad². Pourtant, alors que les acteurs internationaux et régionaux semblaient jusqu'alors sur la même longueur dans leur réponse aux coups d'État, celui au Niger a provoqué de profondes divisions, non seulement entre les acteurs internationaux, mais aussi entre les acteurs régionaux.



« Alors que les acteurs internationaux et régionaux semblaient jusqu'alors sur la même longueur dans leur réponse aux coups d'État, celui au Niger a provoqué de profondes divisions. »

Dans une démarche exceptionnelle, l'organisation régionale ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a émis un ultimatum d'une semaine pour un retour à l'ordre

constitutionnel³, soutenu par la menace d'une intervention militaire contre les putschistes en juillet 2023. Cette approche contraste fortement avec la manière dont l'organisation avait traité les coups d'État précédents dans la région, qui suivait le scénario plus « traditionnel » de sanctions et de transition négociée menée par la CEDEAO. Elle se distingue également de celle préconisée par l'Union africaine, qui a posé à la junte du Niger un ultimatum de 15 jours⁴ pour réinstaller le gouvernement démocratiquement élu du pays – deux jours avant la menace d'intervention militaire de la CEDEAO.

La décision de la CEDEAO de s'opposer à l'approche de l'UA montre des divisions dans les perceptions des institutions ainsi qu'une volonté de la CEDEAO de prendre publiquement en charge la gestion du coup d'État au Niger. Les juntas au Mali et au Burkina Faso ont renforcé la division régionale en affirmant que toute intervention militaire au Niger serait perçue comme une déclaration de guerre contre leurs propres États⁵. Cette déclaration a affaibli la position de la CEDEAO et mis au-devant de la scène le risque d'une guerre

3 CEDEAO, [Communiqué final du 51^e sommet extraordinaire des chefs d'États de la CEDEAO sur la situation au Niger](#), 30 juillet 2023.

4 Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, « [Communiqué de la 1164^e rencontre du CPS sur la situation en République du Niger](#) », 28 juillet 2023.

5 France 24 et AFP, « [Une intervention au Niger serait une déclaration de guerre au Burkina Faso et au Mali](#) », France 24, 1^{er} août 2023.

1 Euractiv et AFP, « [Chad bids farewell to Deby as France and allies back his son](#) », 23 avril 2023.

2 Kato R, « [Coups : Why the AU acted tough on Mali but ignored Chad](#) », AfricaNews, 5 juin 2021.



régionale⁶. Au niveau international, les réactions étaient également divisées : la France a soutenu la menace d'utilisation de la force de la CEDEAO, tandis que les États-Unis ont ouvertement négocié avec les dirigeants de la junte. L'UE est quant à elle restée favorable aux efforts de médiation de la CEDEAO, mais n'a pas officiellement soutenu une intervention militaire, tout comme l'UA.

Après une réunion marathon entre les membres divisés du Conseil de paix et de sécurité de l'UA le 14 août 2023, il a fallu plus d'une semaine – un temps extraordinaire – avant que le Conseil ne publie une déclaration commune concernant le Niger⁷. Le Conseil, conformément à la norme de consensus des décisions du Protocole du CPS, a réussi à trouver un compromis qui reflétait les divisions entre les États membres. En effet, il a déclaré son soutien continu aux efforts de la CEDEAO en faveur du rétablissement de l'ordre constitutionnel par des moyens diplomatiques, mais n'a pris que note de la décision de l'organisation de déployer sa force régionale en attente. Les observateurs de la réunion ont également relevé que les membres de la CEDEAO ne voulaient pas suspendre le Niger étant donné que le président Bazoum

n'avait pas démissionné, traitant donc toujours la situation comme une tentative de coup d'État plutôt que comme un coup d'État réussi. Ils ont néanmoins dû céder, la majorité des membres de l'UA poussant pour une suspension du pays.

La division entre la CEDEAO et l'UA concernant la gestion du coup d'État au Niger reflète la frustration, tant au niveau sous-régional que régional, quant à la continuation de la vague de coups et au manque de réponses efficaces et de prévention. Tinubu, le président de la CEDEAO, nouvellement installé en juillet 2023, est arrivé au pouvoir en brandissant le slogan d'arrêter les coups d'État⁸. Le président de l'UA, l'ancien président sénégalais Macky Sall, avait exprimé sa préoccupation quant à l'augmentation⁹ des changements de gouvernement inconstitutionnels en prenant ses fonctions. C'est donc dans cette frustration sous-régionale concernant la vague de coups ainsi que l'investissement personnel du président de la CEDEAO pour les arrêter qui expliquent le changement d'approche dans le cas du Niger. Ironiquement, la menace de la CEDEAO d'utiliser la force a eu un effet contraire à celui recherché : elle a renforcé davantage le pouvoir de la junte au Niger, car elle a réussi à l'instrumentaliser

comme un ennemi externe. Tout aussi ironiquement, Macky Sall lui-même a tenté de rester au pouvoir en retardant les élections au Sénégal¹⁰ moins d'un an après le coup d'État au Niger, démontrant que les normes de l'UA ne sont pas aussi fortes que les États membres le souhaitent.

À la fin du mois de janvier, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont publiquement annoncé leur retrait de la CEDEAO¹¹, portant un coup supplémentaire à une organisation déjà au bord de l'implosion. Dans le but de sauver son existence, la CEDEAO a levé ses sanctions contre le Niger¹², un mois plus tard, sans que la junte nigérienne ait présenté de calendrier de transition ou libéré le président capturé. Dans le même temps, elle a ouvertement appelé les trois pays suspendus à revenir au sein de l'organisation¹³, creusant davantage sa crédibilité et sa légitimité. La CEDEAO était dans une situation difficile avant le coup d'État au Niger, mais c'est ce dernier qui a provoqué sa désintégration.

6 Guichaoua Y et Wilen N, « [A coup like no other: Three reasons why the coup in Niger is different from previous coups in the Sahel \(and why it's very serious\)](#) », DemocracyInAfrica.org, septembre 2023.

7 Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, « [Communiqué de la 1168e session du CPS sur la situation au Niger](#) », 14 août 2023.

8 Ogunseyin O, « [We'll not accept coup in West Africa anymore, says new ECOWAS head Tinubu](#) », The Guardian, 10 juillet 2023.

9 Union africaine, « [President Macky Sall of Senegal takes over as the new chairperson of the African Union for 2022](#) », 5 février 2022.

10 France 24, « [L'invalidation du report de la présidentielle plonge le Sénégal dans l'incertitude](#) », 16 février 2022.

11 Wong V, « [ECOWAS: Niger, Mali and Burkina Faso qui West African bloc](#) », BBC News, 28 janvier 2024.

12 Jeune Afrique, « [La CEDEAO lève les plus lourdes sanctions prises contre le Niger](#) », 24 février 2024.

13 Rédaction Africanews, « [La CEDEAO prie le Burkina, le Niger et le Mali de rester dans le bloc](#) » 27 février 2024.

VIIIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE

LIBREVILLE, 29 & 30
NOVEMBRE 2016



Photo : 8^e session extraordinaire de la CEEAC à Libreville.
Crédits : Présidence du Rwanda, 30 novembre 2016.

La gouvernance démocratique à l'épreuve des « républiques dynastiques » d'Afrique centrale

Par Cynthia Happi

CYNTHIA HAPPI

Éditrice et chercheuse à l'Institute for Peace and Security Studies

Doctorante à l'Université de Leipzig



Après leurs indépendances dans les années 1960, les pays d'Afrique centrale se sont lancés dans de grands projets de gouvernance démocratique et participative qui n'ont cependant pas duré dans le temps. Des décennies de mauvaise gouvernance, de structures étatiques fragiles et un sous-développement économique ont progressivement créé un climat d'insécurité et d'instabilité dans l'ensemble de la sous-région. En outre, le phénomène croissant des « républiques dynastiques » et la consolidation du pouvoir dans des pays comme le Gabon, le Tchad, le Cameroun, le Congo et la Guinée équatoriale sont autant de menaces pour la paix et la sécurité dans la sous-région. Malgré cela, le climat d'insécurité omniprésent offre aux dirigeants d'Afrique centrale une occasion de maintenir un semblant de valeurs démocratiques communes et donne également l'opportunité au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS de l'UA) d'agir de manière décisive afin de s'attaquer aux éléments déclencheurs et aux catalyseurs de la mauvaise gouvernance sur le continent.

Monopolisation du pouvoir et « républiques dynastiques » en Afrique centrale

Bien que les pays d'Afrique centrale aient régulièrement organisé des élections, seul São Tomé et Príncipe a connu une véritable alternance de pouvoir. Hormis cette exception, l'Afrique centrale détient des records de longévité peu enviables : en Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema, qui est le plus ancien dirigeant au monde encore en exercice, est au pouvoir depuis 1979, tandis que Paul Biya gouverne le Cameroun depuis 1982. Lorsque José Eduardo dos Santos, de l'Angola, a pris sa retraite en 2017, il était le deuxième plus ancien président en exercice dans un pays d'Afrique, dépassé uniquement par Teodoro Obiang Nguema. Au Gabon, la « dynastie Bongo » a régné pendant des décennies, l'ancien président Ali Bongo succédant à son père, Omar Bongo, qui avait pris les rênes du pays en 1967.



« Le manque de volonté politique à faire respecter les principes démocratiques, en modifiant régulièrement les constitutions représente donc l'un des principaux facteurs de la mauvaise gouvernance et de l'instabilité politique en Afrique centrale. »

L'ancien président Idriss Déby Itno a également dirigé le Tchad pendant plus de 30 ans avant son assassinat et la prise de pouvoir à travers un gouvernement de transition par son fils Mahamat Idriss Déby en 2021. En outre, Denis Sassou Nguesso, qui a accédé au pouvoir pour la première fois en 1979 à la suite d'un coup d'État et y est revenu en 1997, a également dominé la politique congolaise pendant 40 ans, faisant de lui l'un des plus anciens présidents africains encore en fonction. Il a notamment procédé à des modifications constitutionnelles en 2002 et 2015, qui lui ont permis de consolider son pouvoir en lui permettant de se présenter à la présidence en 2016, 2021 et potentiellement en 2026¹.

Le cas le plus récent de modifications constitutionnelles et de consolidation du pouvoir est celui de la République centrafricaine (RCA), où le référendum de juillet 2023 a supprimé la limite de deux mandats présidentiels, permettant ainsi au président Faustin-Archange Touadéra de prolonger son règne en se présentant pour un troisième mandat en 2025. La République démocratique du Congo (RDC), pays riche en ressources naturelles, a également connu des abus de pouvoir et souffre d'instabilité récurrente avec notamment la reprise des combats entre les forces de sécurité congolaises et le groupe armé M23 dans l'est de son territoire.

Le manque de volonté politique à faire respecter les principes démocratiques, en modifiant régulièrement les constitutions,

¹ Happi, C. (2021). [The Republic of the Congo Conflict Insights](#).



représente donc l'un des principaux facteurs de la mauvaise gouvernance et de l'instabilité politique en Afrique centrale.

Cette mauvaise gouvernance se manifeste entre autres à travers la mauvaise gestion et la corruption. Par exemple, la Guinée équatoriale – classée 172^e sur 180 avec un score de 17 sur 100 dans l'indice de perception de la corruption² – continue de souffrir de l'exploitation incessante et de la mauvaise gestion des fonds publics par la famille dirigeante. Ce fut également le cas au Gabon, où le président déchu Ali Bongo et la « dynastie Bongo » ont accumulé des richesses au détriment du trésor public pendant plus de 55 ans³. Par conséquent, un tiers de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté, et ce, bien que le Gabon soit considéré comme l'un des pays les plus prospères d'Afrique centrale et qu'il soit le quatrième producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne⁴. C'est également le cas de la RCA (3^e), de la RDC (4^e) et du Tchad (13^e), tous classés parmi les quinze pays les plus pauvres du monde⁵.

Bilan des avancées du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine

Le CPS de l'UA n'est pas resté indifférent aux défis de gouvernance en Afrique centrale au cours de ses deux décennies d'existence. Des instruments, tels que le protocole relatif à la création du CPS de l'UA, ont notamment été mis en place dans le but de promouvoir la bonne gouvernance et de consolider les institutions démocratiques en Afrique. L'un des objectifs qui sous-tendent le Protocole du CPS est notamment la promotion de la bonne gouvernance, des principes

démocratiques, de l'État de droit et des libertés et droits humains fondamentaux⁶. Toutefois, le protocole n'a pas été strictement respecté, en particulier en Afrique centrale où le constitutionnalisme s'aligne étroitement au présidentielisme⁷. Il est donc nécessaire que le CPS de l'UA renforce son exigence de responsabilité en matière de gouvernance en Afrique centrale, et sur le continent en général, en appliquant efficacement son article 7 (1) (g)⁸. Cela est impératif, d'autant que les craintes et les scénarios probables d'une succession héréditaire de père en fils dans des pays comme le Cameroun, le Congo-Brazzaville et la Guinée équatoriale menacent d'entacher le parcours démocratique de l'ensemble du continent. Le CPS de l'UA a également renforcé la coordination et la complémentarité entre les organes de l'UA tels que l'Architecture africaine de gouvernance (AGA), une plateforme qui renforce la gouvernance démocratique au niveau national à travers les communautés économiques régionales et les agences spécialisées de l'UA.

L'AGA de l'UA a notamment soutenu le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), une agence spécialisée de l'UA qui offre la possibilité aux dirigeants africains de soumettre leur performance en matière de gouvernance à une évaluation par les pairs. Cela a été fait en entreprenant des mesures de renforcement des capacités des institutions nationales des États membres de l'UA, dont le Tchad⁹. Néanmoins, si tous les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont souscrit au MAEP après l'adhésion de la République centrafricaine en février 2024, seul le Tchad a, jusqu'à présent, fait l'objet d'une évaluation

par les pairs¹⁰, démontrant ainsi le manque de volonté des autres États membres à évaluer leur performance en matière de gouvernance.



« Il est donc nécessaire que le CPS de l'UA renforce son exigence de responsabilité en matière de gouvernance en Afrique centrale, et sur le continent en général. »

De la théorie à la pratique démocratique : quelles perspectives ?

Dans une sous-région qui regorge de riches ressources naturelles, le déficit criant de bonne gouvernance et l'émergence des « républiques dynastiques » ont entravé le développement et généré une instabilité sécuritaire qui prend encore de l'ampleur de nos jours. Par conséquent, il est impératif que les institutions panafricaines et leurs États membres s'attaquent aux problèmes de gouvernance sous-jacents, tels que la corruption, la mauvaise gestion et la monopolisation du pouvoir, afin de mettre en œuvre les grands principes de bonne gouvernance. Cela nécessite une représentation et une participation significatives de la société civile, des communautés locales, des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels. De plus, une coordination et une complémentarité accrues entre le CPS de l'UA, les autres organes de l'UA et la CEEAC permettront d'éviter la duplication des efforts et d'assurer l'alignement efficace de leurs objectifs communs de promotion, de renforcement et de consolidation de la bonne gouvernance et de l'État de droit.

2 Transparency International. (2024). 2023 [Corruption Perceptions Index : Corruption Diverting Resources from Public Services in Sub-Saharan Africa](#).

3 Donmez, U. (2023). [Resource-rich Gabon fails to share wealth with public](#).

4 Ibid.

5 Ventura, L. (2024). [Poorest Countries in the World 2024](#).

6 Article 3(f) of the Protocol Relating to the Establishment of the AU PSC.

7 ISS. (2021). [The PSC and Chad - policy implications of a historic decision](#)

8 Article 7(1)(g) « Institute sanctions whenever an unconstitutional change of government takes place in a member state, As provided for in the Lomé Declaration. »

9 GIZ. (2023). [Strengthening Good Governance & Human Rights in Africa - AGA : Footprint of Success](#).

10 Gruz, S. & Clifford, C. (2022). [APRM @ 19 - How far so far?](#)



Photo : Sommet extraordinaire de la CEDEAO à Abuja (Nigéria).
Crédits : Présidence du Bénin, 30 juillet 2023.

Évaluation de l'efficacité de l'approche de résolution des conflits de l'Union africaine en Somalie : leçons apprises et orientations futures (2007-2024)

Par Abraham Ename Minko

ABRAHAM ENAME MINKO

Doctorant en science politique,
Université d'Istanbul



L'implication de l'Union africaine en Somalie à travers la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été une intervention significative visant à restaurer la stabilité et la paix dans un pays ravagé par des décennies de conflit¹. Cette analyse évalue l'efficacité de l'approche de résolution des conflits de l'Union africaine en Somalie, en se concentrant sur les leçons apprises de l'AMISOM et en présentant des orientations futures pour les efforts de stabilisation.

AMISOM-ATMIS : vers une Somalie stabilisée ?

L'AMISOM, qui a été active de 2007 à 2021, et son successeur l'ATMIS (African Union Transition Mission in Somalia), ont joué un rôle crucial dans la lutte contre Al-Shabaab et la stabilisation de la Somalie. Une des principales leçons tirées de l'expérience de l'AMISOM est l'importance d'une approche intégrée combinant des opérations

militaires, des initiatives politiques et économiques pour consolider les gains sécuritaires. Par exemple, malgré les succès militaires contre Al-Shabaab, la persistance de l'insécurité souligne la nécessité de renforcer les institutions somaliennes pour prévenir la résurgence de groupes armés. En 2022, avec le passage de l'AMISOM à l'ATMIS, l'accent a été mis sur une transition progressive vers une sécurité assumée par les forces somaliennes, en parallèle avec le développement de la gouvernance locale et des initiatives de paix communautaires. La formation des forces de sécurité somaliennes et l'amélioration de leurs capacités opérationnelles sont cruciales pour cette transition, comme l'illustrent les efforts soutenus par les partenaires internationaux pour fournir un soutien logistique et de formation².

L'ATMIS, qui prendra fin en décembre 2024, a pour mission de consolider les acquis de l'AMISOM tout en préparant le terrain pour une prise en charge complète par les autorités somaliennes. Les orientations futures doivent s'appuyer sur les succès et les défis rencontrés par l'AMISOM. Par exemple, la nécessité d'une coopération internationale efficace reste primordiale, comme en témoigne la collaboration continue avec l'Union européenne et les Nations unies pour le soutien financier et logistique. De

plus, la promotion de la réconciliation et de la justice à l'échelle locale est essentielle pour garantir une paix durable. Les initiatives telles que les conseils de réconciliation et les comités de médiation, qui ont été mis en place pour résoudre pacifiquement les différends communautaires, doivent être renforcées et étendues³. La trajectoire vers une Somalie stabilisée dépendra de la capacité de l'UA à soutenir le renforcement des institutions somaliennes, à promouvoir la gouvernance inclusive et à maintenir une collaboration étroite avec les partenaires internationaux pour répondre aux défis persistants de la sécurité et du développement.

Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine et stabilisation de la Somalie

L'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (APSA) représente un cadre complet pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits sur le continent africain. Dans le contexte de la Somalie, la pertinence de l'APSA est évidente dans son soutien à l'AMISOM et son engagement à renforcer les capacités des institutions de sécurité somaliennes.

1 Desmidt, Sophie. « [Conflict management and prevention under the African Peace and Security Architecture \(APSA\) of the African Union](#). » *Africa Journal of Management* 5, no. 1 (January 2, 2019) : 79-97.

2 Ifediora, Obinna Franklin. « A Regional Responsibility to Protect? Towards 'Enhancing Regional Action' in Africa. » *Global Responsibility to Protect* 8, no. 2-3 (May 24, 2016) : 270-93. <http://dx.doi.org/10.1163/1875984x-00803010>.

3 Onditi, Francis, Gilad Ben-Nun, Edmond M. Were, and Israel Nyaburi Nyadera. « [African Union-Led Peace Support Operations](#). » Dans *Reimagining Security Communities*, 209-45. Cham: Springer International Publishing, 2021.



Cependant, l'efficacité de l'APSA en Somalie dépend de la résolution des principaux défis, notamment le manque de stratégies régionales cohérentes, la prolifération des armes et des réseaux illicites et l'absence de processus politiques inclusifs⁴. Une initiative notable au sein de l'APSA est la Force africaine en attente (FAA), qui vise à fournir des capacités de réponse rapide aux crises à travers le continent. Bien que la FAA puisse potentiellement améliorer l'efficacité opérationnelle de l'AMISOM en Somalie, sa pleine opérationnalisation reste en cours, entravée par des contraintes logistiques et financières⁵. De plus, la dépendance de l'Union africaine à l'égard de sources de financement externes, notamment de l'Union européenne, souligne la nécessité de mécanismes de financement durables pour soutenir les opérations de maintien de la paix et de stabilisation en Somalie.

4 Badmus, Isiaka A. « [The African Peace and Security Architecture](#). » Dans *The African Union's Role in Peacekeeping*, 84-111. London: Palgrave Macmillan UK, 2015.

5 Momodu, Jude A., and Saheed Babajide Owonikoko. « [Security challenges and African Peace and Security Architecture \(APSA\)](#). » Dans *Regionalism, Security and Development in Africa*, 145-57. Abingdon, Oxon ; New York, NY : Routledge, 2021. : Routledge, 2021.

Leçons apprises et orientations futures

L'engagement de l'Union africaine en Somalie offre des leçons précieuses pour les efforts de résolution des conflits dans des contextes similaires.



« L'approche de l'Union africaine à la résolution des conflits en Somalie, illustrée par l'AMISOM, a réalisé des progrès significatifs dans l'atténuation de l'insécurité et la promotion de la paix. »

Premièrement, une approche multidimensionnelle intégrant des stratégies militaires, politiques et de développement est essentielle pour aborder les causes profondes des conflits et favoriser une paix durable⁶.

Deuxièmement, renforcer la coordination et la cohérence des interventions régionales

6 Stewart, Colin, and Line Holmung Andersen. « [Partnering for Peace: United Nations and African Union Cooperation in Peace and Security](#). » Dans *African Foreign Policies in International Institutions*, 165-81. New York: Palgrave Macmillan US, 2018.

et internationales est crucial pour maximiser l'impact et réduire la duplication des efforts.

Troisièmement, investir dans le renforcement des capacités des institutions locales et promouvoir des structures de gouvernance inclusives sont indispensables pour assurer une stabilité à long terme et une résilience⁷.

Conclusion

L'approche de l'Union africaine à la résolution des conflits en Somalie, illustrée par l'AMISOM, a réalisé des progrès significatifs dans l'atténuation de l'insécurité et la promotion de la paix. Cependant, des défis persistants demeurent, nécessitant une compréhension nuancée des dynamiques complexes de la Somalie et un engagement renouvelé envers une action collaborative. En tirant des leçons des expériences passées et en adoptant des approches innovantes, l'Union africaine peut contribuer à la stabilisation de la Somalie et promouvoir la paix et la sécurité à travers le continent.

7 Ibid.



Photo : Soldate du contingent AMISOM en patrouille à Mogadiscio.
Crédits : Enough/Laura Heaton, 11 décembre 2011.

NOUVELLES ET ANNONCES

→ Bruno Charbonneau

est intervenu sur le thème « Fin des interventions ? Enjeux de coopération internationale post-Barkhane » au colloque « De Serval à Barkhane. Le bilan confisqué de dix ans d'opérations militaires au Sahel » organisé par l'Institut pour la paix et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 25 avril à Paris. Il s'est également rendu à Bruxelles, du 29 avril au 3 mai, notamment pour présenter ses travaux sur la sécurité climatique au Sahel à l'OTAN et participer à des rencontres à l'Union européenne.

→ Sarah-Myriam Martin-Brûlé

a été la modératrice du panel « S'engager activement à la défense du Canada » organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal et réunissant les ministres canadiens Bill Blair et François-Philippe Champagne.

→ Nicolas Hubert

a publié un article intitulé « Changements climatiques, quelles perspectives en matière de sécurité civile au Canada ? » dans le Rubicon.

→ Nicolas Klingelschmitt

a reçu une bourse de rédaction doctorale offerte par le CÉRIUM pour la session universitaire d'automne 2024. Il a également présenté « Quelle autonomie pour les solutions des institutions multilatérales africaines aux problèmes sécuritaires africains ? » au Congrès annuel de la Société québécoise de science politique le 29 mai à l'Université d'Ottawa. Finalement, il a fait la présentation « Le financement, nerf de la guerre des solutions africaines aux problèmes sécuritaires africains » au congrès de l'Association canadienne d'études de développement international (ACEDI) organisé à l'UQAM le 13 juin.

→ Sarah-Myriam Martin-Brûlé et Pauline Baudu

ont participé à la conférence « Évolution et avenir de la relation entre l'OTAN et l'Arctique dans un contexte de (non)-politisation des questions de défense » organisée par le Réseau d'analyse stratégique le jeudi 16 mai à l'École nationale d'administration publique.

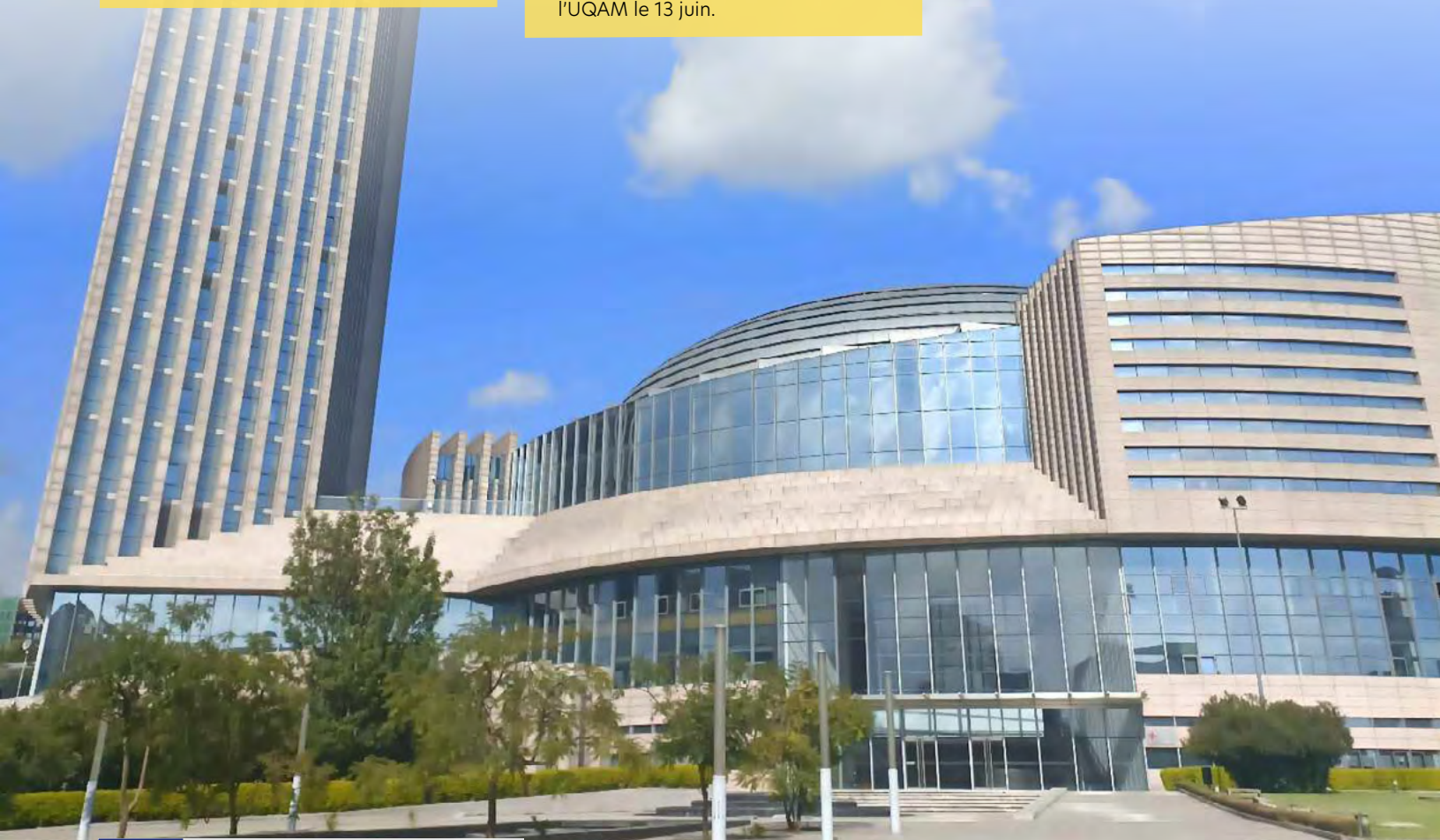


Photo : Centre de conférence de l'Union africaine.
Crédits : Nicolas Klingelschmitt, 12 août 2023.

→ Bulletin FrancoPaix - Appel à contributions

Dans un espace francophone en constante mutation, où les enjeux locaux et régionaux de la sécurité, du développement et de la démocratie, souvent protéiformes, se mêlent aux jeux d'influence géopolitiques mondiaux et aux dynamiques transnationales, il est essentiel de saisir l'ensemble des aspects grâce à des analyses expertes et rigoureuses.

Depuis 2016, le Bulletin FrancoPaix a pour objectifs de valoriser, vulgariser et diffuser la recherche produite en français dans le domaine des études sur la paix et sur les conflits. Il s'adresse à un public informé, universitaire, praticien et professionnel. Il est distribué dans les réseaux universitaires et professionnels (onusiens, ONG et autres) et rejoint, également, plus de 10,000 abonnés à l'infolettre de la Chaire Raoul-Dandurand. Chaque mois, nous publions des analyses décryptant les défis à la paix, à la démocratie, au développement et à la sécurité dans l'espace francophone, les causes et les conséquences des conflits ou interventions en cours, toujours dans une perspective transdisciplinaire et critique. Nous ouvrons également nos colonnes aux enjeux portant sur les espaces africains non francophones.

Si vous êtes chercheur.e, expert.e ou praticien.ne et désirez contribuer à notre mission et à nos débats, soumettez-nous votre proposition ! Si celle-ci est acceptée, notre comité éditorial vous accompagnera dans l'écriture, l'évaluation, les révisions et la publication de votre article (de 1500 à 2500 mots). De courts décryptages (800 à 1200 mots) sur un sujet d'actualité sont également les bienvenus. Votre contribution sera publiée dans notre bulletin mensuel et partagée sur nos réseaux sociaux. Un appui financier est possible (mais jamais garanti) pour les jeunes chercheur.e.s une fois le texte publié et seulement si les fonds sont disponibles.

Pour nous soumettre une proposition de contribution :

- Nom des auteur.e.s
- Affiliation institutionnelle et titre
- Adresse courriel
- Titre de la contribution
- Résumé (200 mots)

À envoyer à l'adresse : francopaix@protonmail.com

ÉQUIPE ÉDITORIALE

RÉDACTEUR EN CHEF

Bruno Charbonneau

Directeur du Centre FrancoPaix

Professeur titulaire, Collège militaire royal de Saint-Jean

RÉDACTEUR ADJOINT ET COORDONNATEUR

Nicolas Klingelschmitt

Doctorant, Université du Québec à Montréal

RÉVISION

Daphné St-Louis Ventura

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

Adib Bencherif

Professeur adjoint, Université de Sherbrooke

Nadège Compaoré

Professeure adjointe, Université de Toronto

Marie-Eve Desrosiers

Professeure agrégée, Université d'Ottawa

Cédric Jourde

Professeur agrégé, Université d'Ottawa

Sarah-Myriam Martin-Brûlé

Professeure agrégée, Université Bishop's

Mulry Mondélice

Professeur adjoint, Collège militaire royal de Saint-Jean

Maxime Ricard

PhD, Chercheur Afrique de l'Ouest, Institut de recherche stratégique de l'École militaire de Paris

Tatiana Smirnova

PhD, postdoctorante, CIDIS de l'Université de Sherbrooke

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

CHAIRE RAOUL-DANDURAND | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca | dandurand.uqam.ca

Retrouvez-nous sur Twitter : @CFrancoPaix et @RDandurand

PARTENAIRE

